

INSCRIPTION ET RÉSERVATION DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Toutes les demandes de réservation devront se faire via le "portail famille". Si vous avez des difficultés pour réserver les repas de vos enfants, veuillez contacter Mme Astrid BANNIS par mail (periscolaire@saintsenoux.fr) ou au 06.30.89.06.73.

Le processus de réservation doit respecter les règles suivantes :
Les demandes de réservation et/ou d'absence doivent être faites 3 jours ouvrés avant la date et avant 9h30. Sans ces conditions aux préalables, vos demandes seront automatiquement refusées.

Exemple : pour inscrire votre enfant au restaurant scolaire le 2 septembre, il faudra l'inscrire avant 9h30, mercredi 28 août 2019.

Tout repas non annulé dans les délais sera facturé. Si votre enfant est malade, une journée de carence s'applique le premier jour puis les jours suivant sont décomptés.

PROJET D'ACCEUIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

Il est demandé aux parents, dont les enfants ont un problème de santé (allergies alimentaires, asthmes,..) de transmettre à la mairie le dossier de PAI dûment rempli.

Date :

Signature du représentant légal :

Signature de l'enfant :

Ce document est à retourner à Astrid, le jour de la rentrée.

Contacts

Service restauration municipal

Responsable du service – Christine LEMARIE

Téléphone : 02 99 57 87 18

Email : restauration@saintsenoux.fr

Site internet de la commune www.saintsenoux.fr



SERVICE RESTAURATION

RESTAURATION SCOLAIRE

Règlement
intérieur



MERCI DE BIEN VOULOIR PRENDRE CONNAISSANCE EN FAMILLE DE CE DOCUMENT

Le repas est un moment important de la journée de l'enfant et nous souhaitons (collectivité et équipes d'encadrement) agir pour faire de la pause méridienne, un temps privilégié, de détente et de partage.

Le restaurant scolaire est un lieu de vie en collectivité et d'éducation. Conscient de ce rôle, le service cherche à faire progresser ses pratiques et les conditions d'accueil des enfants.

C'est pourquoi depuis deux ans, toute l'équipe travaille sur un projet de service orienté vers l'apprentissage du goût, de l'autonomie de l'enfant et de la vie en groupe.

VIVRE ENSEMBLE NÉCESSITE LE RESPECT DE RÈGLES DE VIE

Pour des raisons de sécurité, de surveillance et de confort au moment du repas et parce que les règles de vie peuvent différer de celles du cadre familial, l'enfant doit savoir ce qui est admis et ce qui ne l'est pas.

Ainsi, pour que les enfants puissent trouver leur place et comprendre le fonctionnement du temps du midi, il est apparu important de mettre en place des règles de vie qui précisent les droits et devoirs de chacun : enfants comme adultes.

Pour permettre à chacun d'en prendre connaissance, les règles de vie vous sont indiquées dans cette plaquette et seront affichées à l'intérieur des lieux de restauration.

L'enfant a des droits : prendre son repas dans de bonnes conditions, être écouté, respecté, sécurisé.

Le personnel s'engage à être accueillant, respectueux, à être juste dans ses interventions, sa façon de réagir à des problèmes de comportement.

J'ai des droits mais aussi des devoirs, par conséquent, je respecte les règles de vie du restaurant :

-  *Je vais aux toilettes et je me lave les mains*
-  *Je me range, je donne la main à un camarade dans le calme et sans bousculade.*
-  *Je respecte les consignes lors des trajets*
-  *Je suis poli(e), je me tiens correctement à table, je mange proprement.*
-  *J'ai le droit de discuter avec mes camarades mais je dois le faire dans le calme*
-  *Je fais l'effort de goûter à tous les plats, je respecte la nourriture.*
-  *Je débarrasse mon plateau correctement et je fais le tri de mes déchets.*
-  *Je respecte les adultes et mes camarades, comme eux doivent le faire envers moi.*
-  *Je sors dans le calme.*